

R E N T A B I L I T É

LA DÉPRIME

Le secteur de l'assurance ne se porte pas au mieux. La démonstration par les chiffres.

Kluwer Editorial a lancé la nouvelle édition du «Guide Financier de l'Assurance» qui, contrairement aux anciennes versions, analyse désormais les compagnies étrangères de droit étranger évaluées en fonction de leur encaissement. De plus, les données financières mentionnées, qui portent sur les exercices 1989 à 1991 inclus, vont plus loin que les comptes annuels déposés à la Banque Nationale de Belgique. Ces dernières sont regroupées sous forme de ratios clairs et simples pour le lecteur. Tout le mérite en revient aux deux auteurs, Christian Jaumain et Stefaan Princen, qui ont dressé une analyse financière complète de plus de 180 compagnies d'assurances actives sur le marché belge.

UNE DETTE DE 160.000 FRANCS PAR HABITANT ! Les deux auteurs ont également présenté à cette occasion des comptes globaux, restructurés, portant sur les années 1981 à 1990, avec des prévisions — tous les comptes n'étant pas encore disponibles — pour l'année 1991. Durant ces dix dernières années, le bilan des assureurs a progressé de quelque 10 % annuellement. Avec cependant, un léger recul en 1990 (+ 8 %). Début 1993, la masse bilantaire avoisinait les 2.000 milliards, les provisions techniques, c'est-à-dire la dette des assureurs vis-à-vis des assurés, représentant 80 % de ce montant. Soit 160.000 francs par habitant ! A titre de comparaison, la dette publique s'élève à 850.000 francs par habitant.

Au niveau du passif, les fonds propres ont, durant cette dernière décennie, progressivement grimpé pour atteindre 13,5 % du bilan en 1990, contre 13,8 % en 1989 et 7,3 % en 1981. L'année 1990 a affiché sa première baisse de la décennie et 1991 devrait confirmer cette tendance.

Côté actif, deux éléments sont à souligner : les immobilisations financières ont triplé, surtout au cours de la seconde partie de la dernière décennie pour représenter, en 1990, un peu plus de 13 % des placements effectués par les assureurs. Quant aux crédits (hypothécaires, avances sur polices), ils ont bais-

sé d'un tiers pour atteindre, en 1990, un peu moins de 21 % des placements, contre 30,5 % en 1981. L'assurance-vie est donc de moins en moins considérée comme un instrument de crédit.

Les comptes de résultat ont affiché, entre 1981 et 1990, une augmentation de 7,5 % de l'encaissement des primes par an en moyenne. Pour 1991, on s'attend à une progression de quelque 9 %. Pour la petite histoire, relevons cependant que Cigna Europe «fausse» le jeu puisque ses comptes reprennent l'encaissement réalisé à l'étranger. Si une telle compagnie devait connaître une baisse sensible de son encaissement, c'est tout le marché belge qui en subirait les conséquences... statistiques.

LE BÉNÉFICE S'ÉCROULE. Globalement, les comptes de résultat se caractérisent par les points suivants :

- ★ Les plus-values sur réalisation sont en très forte chute (4,3 % des primes en 1990, contre 10,9 % en 1989). L'année 91 devrait connaître une stagnation. En cause, bien évidemment, les moins bonnes performances des marchés financiers.

- ★ Les frais généraux, en hausse durant la première moitié des années 80, baissent lentement mais progressivement depuis. En 1990, ils représentaient 23,3 % des primes.

- ★ Les commissions octroyées aux intermédiaires représentaient, en 1990, 13,6 % des primes acquises. On observe une baisse continue depuis 1986, avec une seule exception due au boom de l'épargne-pension : l'année 1987, avec 15 %.

- ★ Le bénéfice avant impôt et transfert aux réserves immunisées, en hausse depuis la seconde partie de la décennie, a chuté de manière brutale en 1990 : il représentait 3 % des primes, contre 13,9 % en 1989. Pour 1991, on s'attend

à un maigre 4 %.

- ★ Au niveau de l'exploitation, les frais opérationnels, c'est-à-dire les frais généraux majorés du coût des commissions, représentaient 36,9 % des primes en 1990. Et les frais de personnel 15,3 %. En 1991, on s'attend à une légère baisse de ces postes. Autre ratio intéressant : la sinistralité sur les primes (voir graphique) qui indique la somme des prestations (capitaux distribués...) rapportées aux primes acquises. Entre 1981 et 1987, ce ratio affichait une moyenne de 82 %. En 1990, c'est le dérapage : 95 % ! En 1991, l'année devrait également être très mauvaise avec un ratio de 90 %.

Au niveau de la rentabilité, le ratio bénéfice/fonds propres, qui atteignait encore des niveaux astronomiques il y a quelques années (33,1 % en 1986 et 22,6 % en 1989 !), s'est écroulé en 1990 pour tomber à 4,6 %. Et 1991 devrait être du même ordre. La rentabilité des assureurs en prend donc un fameux coup.

Que conclure de tous ces chiffres ? Du bon et du... nettement moins bon. On observe un net ralentissement de la croissance bilantaire, une forte hausse de la sinistralité, une rentabilité insuffisante et une diminution du rendement des placements. Coté positif, une baisse des coûts (frais généraux, de personnel, commissions...).

Mais comparaison n'est pas toujours raison : il n'est pas particulièrement aisé de comparer deux compagnies. Il faut distinguer celles plutôt spécialisées en assurance-vie de celles qui ne le sont pas : celles qui disposent de leur propre réseau de distribution de celles qui font plutôt appel à un réseau indépendant, etc. Les chiffres sont donc globalement corrects mais parfois individuellement trompeurs.

L. FEINER ■

SINISTRALITÉ RATIO S/P

